

ELEMENTS DE CADRAGE

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, obligation reprise par les articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

OBJECTIF DU DEBAT

Proposer les orientations du Parc en termes de programme d'actions 2024 pour la mise en œuvre de la Charte, du programme d'investissement et des orientations générales du budget structurel.

CONTEXTE

Au niveau national :

- * Le contexte global faisant suite à la crise sanitaire liée au COVID ainsi qu'aux conflits en cours notamment en Ukraine a prolongé en 2023 la crise inflationniste (+5% d'inflation sur l'année).
- * La mise en tension de tous les secteurs économiques et l'augmentation des prix impactent inéluctablement les activités du Parc comme des autres collectivités (coût des chantiers, des matières premières, flambée des prix de l'énergie...).
- * La Banque de France voit la croissance à 0,8 %, pour l'année 2023. Pour 2024, l'institution monétaire table sur une croissance de 0,9 %, avant une légère reprise en 2025 à 1,3 %.
- * Dans ce contexte, depuis 2023, une revalorisation du point d'indice intervient régulièrement (augmentation de 1.5% de la valeur du point d'indice en juillet 2023 puis augmentation de 5 points d'indice en janvier 2024 avec encore une probablement augmentation à prévoir en cours d'année).
- * La valorisation financière des « aménités rurales » va être renforcée en 2024. Le gouvernement considère que les communes, en préservant ces ressources particulières des territoires ruraux « rendent un service environnemental à la collectivité nationale ». La loi de finance 2024 prévoit un nouvel élargissement :

Une autre vie s'invente ici

baptisée « Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales », l'enveloppe serait portée à 100 millions d'euros. Elle sera attribuée à toutes les communes rurales « dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée ». Cette dotation financière pourra être mobilisée par les communes du Parc pour réaliser des actions en lien avec les engagements pris au travers de la signature de la Charte.

- * L'Etat poursuit son soutien financier aux PNR avec une augmentation de 120k € à 150k € annuels de participation au plan d'actions présenté.

Au niveau régional :

- * La Région maintient son soutien au Parc dans sa politique PNR et ses autres politiques sectorielles avec une confirmation de sa contribution à la garde régionale forestière ainsi que la poursuite d'un contrat de Parc pour le soutien à des projets d'investissements. Elle a cependant revu à la baisse sa participation à l'Interparc Tourisme sur la période 2023/2024.
- * Le contrat triennal de développement métropolitain est arrivé à son terme en 2023 et doit être renouvelé pour 3 ans, de 2024 à 2026.
- * Une candidature au nouveau programme européen LEADER pour 2023-2027 a été déposée en partenariat avec le syndicat mixte de la Provence Verte Verdon pour co-porter ce programme. L'enveloppe obtenue est d'1.5 millions d'euros à répartir entre des projets de 10 à 125k €.

Au niveau du PNR, sera organisée au printemps 2024 une Fête de Parc thématique. Les agents, élus et partenaires seront également mobilisés sur l'évaluation à mi-parcours de la Charte, celle-ci devant être finalisée début 2025.

SITUATION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMENAGEMENT

Le Parc ne perçoit pas de fiscalité, ses recettes proviennent essentiellement :

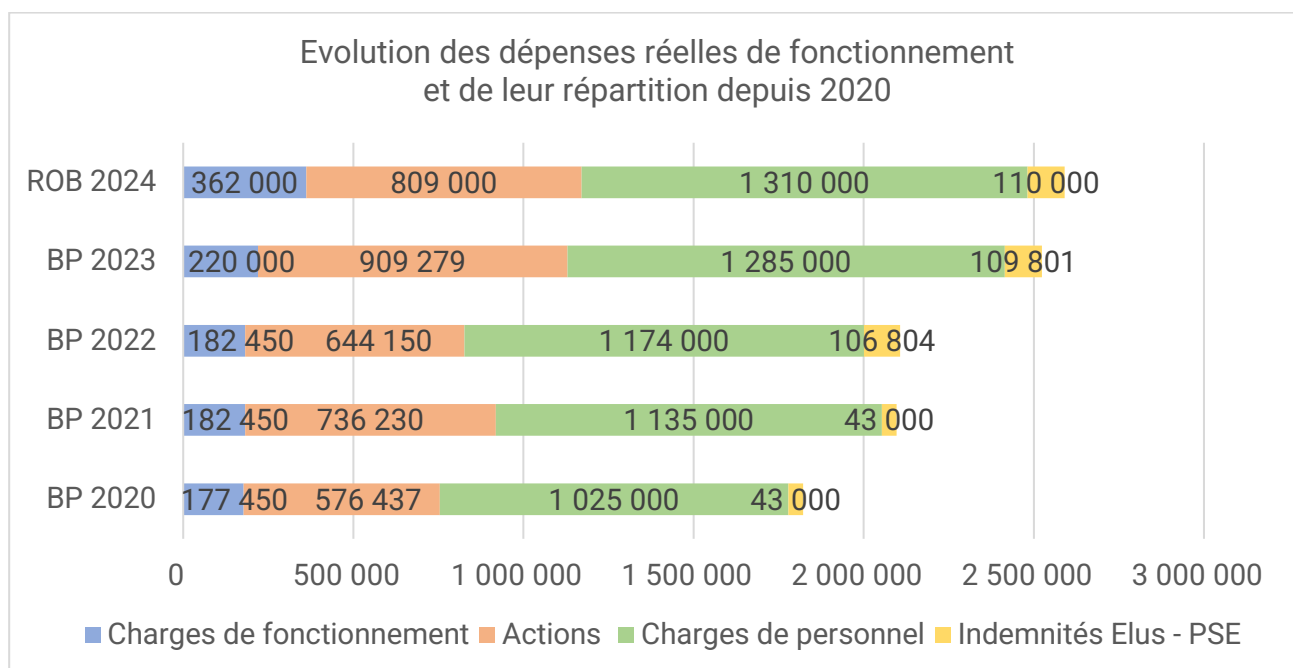
- * des participations statutaires de ses membres (Région, Départements, EPCI, communes adhérentes et associées).
- * de financements sur le programme d'actions (Europe, Etat, Région, Départements, autres), ou d'autres dispositifs particuliers tels que la dotation annuelle de l'Etat et le contrat de développement métropolitain.
- * de ventes de produits, dans des ordres des proportions très modestes, notamment de cartes touristiques et du guide du patrimoine.

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 présentent un léger excédent de fonctionnement et un besoin de financement en investissement équilibré avec l'intégration des restes à réaliser en recettes de 2023.

Orientations budgétaires

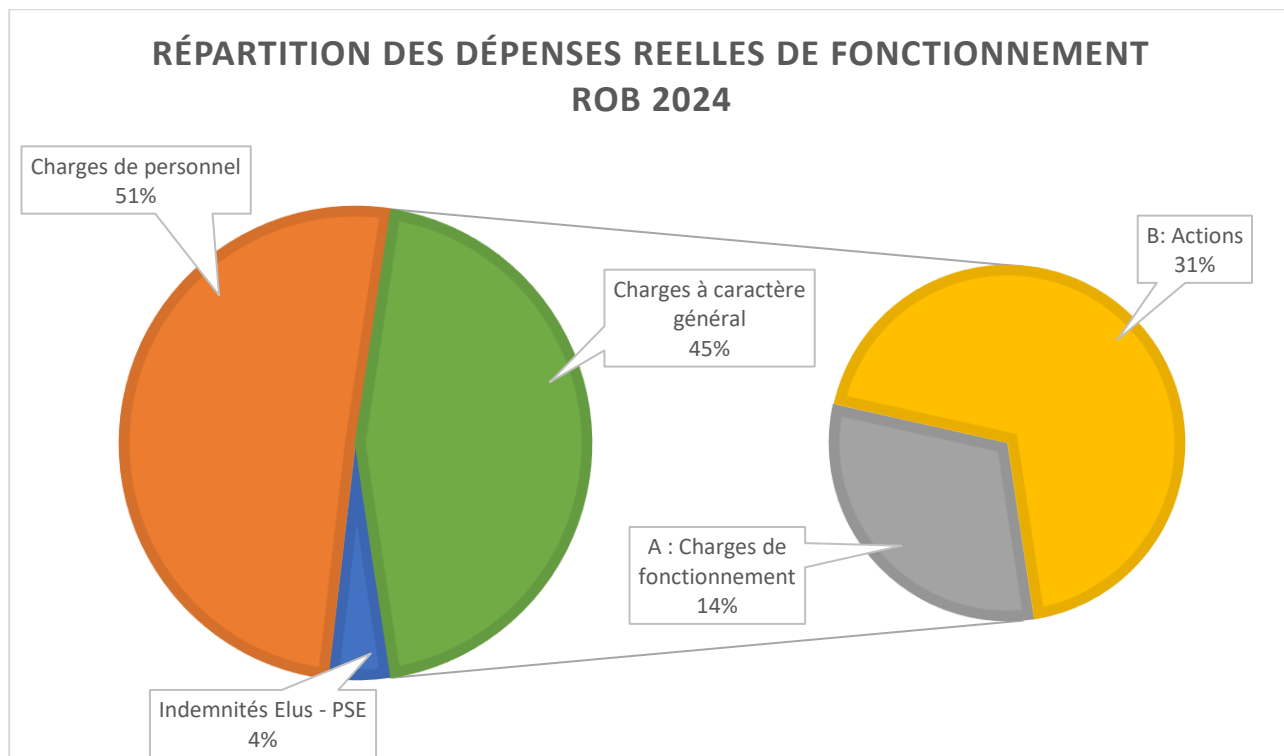
I) Section de fonctionnement

1) Dépenses



Dépenses	BP2023		ROB 2024		
	BP 2023	Part en %	BP 2024	Part en %	Croissance en %
A : Charges de fonctionnement	220 000	8	362 000	14	65
B : Actions	909 279	35	809 000	30	-11
Total Charges à caractère général (A+B)	1 129 279	43	1 171 000	44	4
Total des charges de personnel	1 285 000	49	1 310 000	49	2
Dotations amortissements	82 000	3	80 000	3	-2
Indemnités Elus - PSE	109 801	4	110 000	4	0
Total Dépenses fonctionnement	2 606 080	0,86	2 671 000	0,77	2,49

L'ingénierie de projet étant au cœur des missions du Parc, cela explique la part que représente les charges de personnel sur le budget total de fonctionnement.



Les charges à caractère général (chapitre 011) :

- Les charges de fonctionnement (A)

Ces charges sont en augmentation en 2024 par rapport à 2023 et représentent 30% des charges à caractère général. Ceci s'explique par la réservation d'enveloppes pour :

- * L'approfondissement de la dématérialisation des outils métiers et des procédures ;
- * L'évolution des avantages sociaux (projet de tickets restaurant ou autre avantage) ;
- * L'accompagnement à l'archivage et au classement papier et numérique ;
- * Les frais liés à l'extension des bureaux (loyers, photocopieur, ménage, petits matériels...)
- * Le contexte inflationniste.

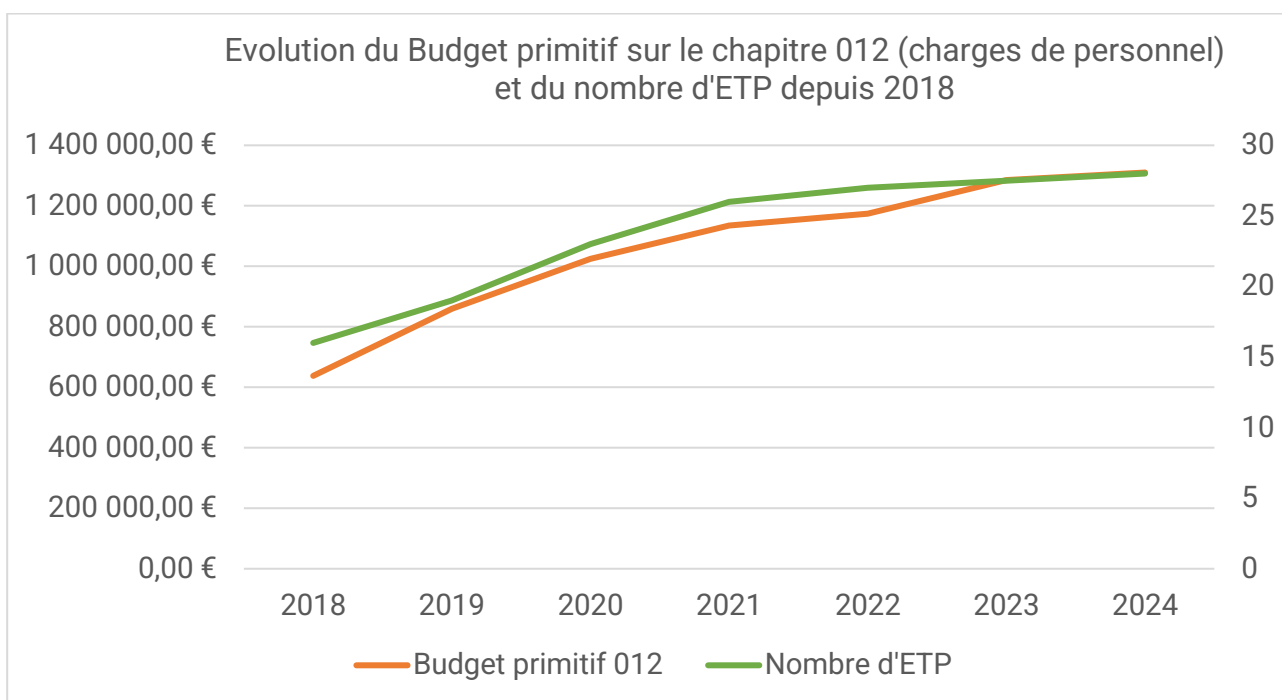
En parallèle de ces chantiers, seront également mis en place en 2024, les Lignes Directions de Gestion. Ce travail de définition et structuration de la politique RH du Parc, piloté par la gestionnaire RH, sera effectué en concertation avec les élus et les agents.

➤ Les dépenses de fonctionnement liées aux Actions (B)

Celles-ci sont en légère baisse (-11%) par rapport à 2023 passant de 909k € à 809k €. Cela s'explique par :

- * L'animation du Parc sur certains projets mobilisant les agents sans occasionner d'autres types de dépenses, à titre d'exemple, les avis émis par le Parc, dont il est prévu que le volume augmente considérablement en 2024.
- * Le pilotage des différents projets d'étude avant travaux et de suivi de chantiers, les dépenses apparaissent donc en investissement.
- * La mobilisation des agents en 2024 sur l'évaluation mi-charte.

La masse salariale (chapitre 012) :



Détail de l'effectif prévisionnel permanent sur 2024 :

		Budgétaire	A Pourvoir titulaire ou contractuel	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
Catégorie A	Attaché Hors classe	0			
	Attaché principal	0			
	Attaché	9			9
Catégorie B	Rédacteur principal 1ère classe	0			
	Rédacteur principal 2ème classe	0			
	Rédacteur	2			2
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1ère classe	0			
	Adjoint administratif principal 2ème classe	0			
	Adjoint Administratif	2		2	
TOTAL Filière administrative		13	0	2	11
Catégorie A	Ingénieur Hors Classe	0			
	Ingénieur principal	1		1	
	Ingénieur	3		1	2
Catégorie B	Technicien principal 1ère classe	1		1	
	Technicien principal 2ème classe	1		1	
	Technicien	1		1	
Catégorie C	Adjoint Technique principal 1ère classe	0			
	Adjoint Technique principal 2ème classe	0			
	Adjoint Technique	0			
TOTAL Filière technique		7	0	5	2
TOTAL GENERAL		20	0	7	13

A cet effectif permanent s'ajoutent :

- * 2.5 emplois en contrats de projet dans le cadre de l'Interparc Tourisme ;
- * 0.5 ETP en accroissement temporaire d'activité pour l'organisation de la Fête de Parc ;
- * 6 Ecogardes avant-saison à mi-temps pendant 2 mois et 18 GRF à temps plein pendant 3 mois.

Aucune ouverture de poste n'est proposée, à ce jour, pour 2024. Les charges de personnel apparaissent en légère hausse de 2% sur 2024 par rapport au BP 2023. Cette hausse est relativement limitée considérant que l'Interparc Tourisme sera doté de 2.5 ETP et non 3 comme en 2023.

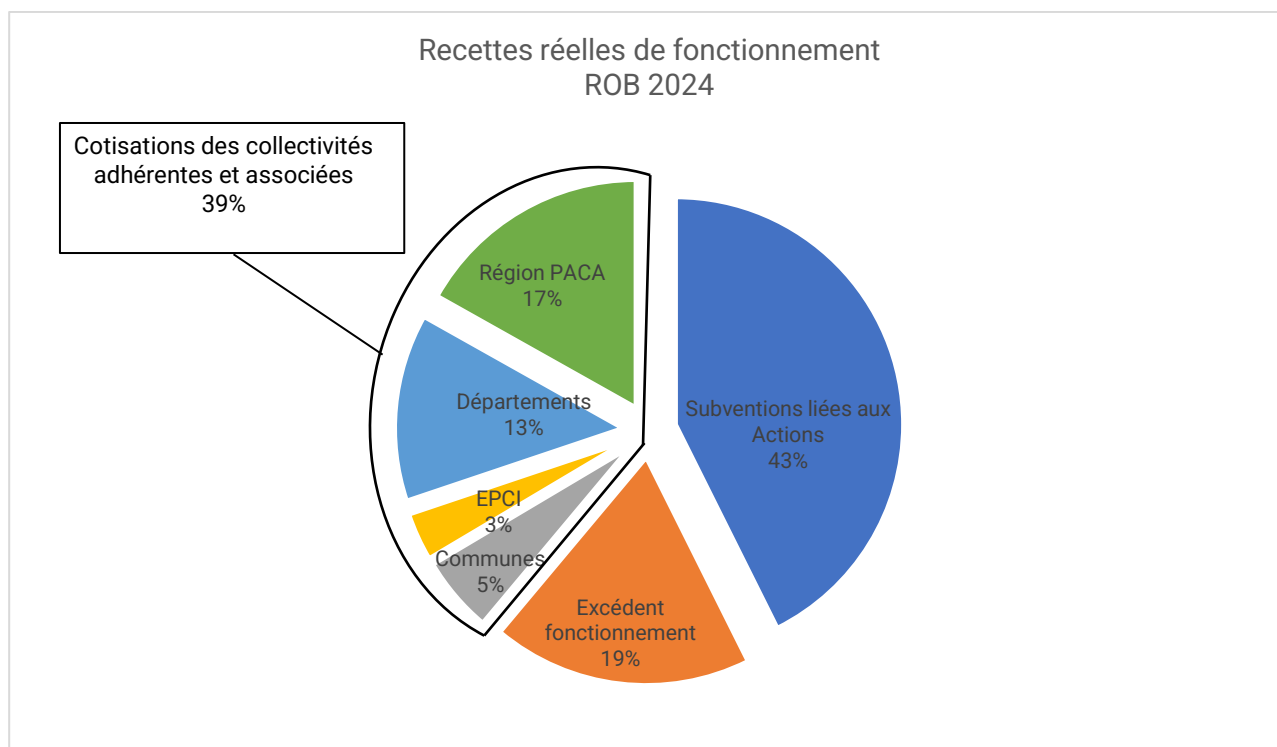
Cela atténue ainsi l'impact des augmentations liées au point d'indice et au mécanisme de « glissement, vieillesse, technicité » (GVT). Le montant de la masse salariale passe donc de 1 285k € à 1 310k €, sachant qu'une part généralement non négligeable pourra être financée par des subventions spécifiques (Natura 2000, Agence de l'Eau, etc.).

Les indemnités versées aux élus et les paiements pour services environnementaux (chapitre 65):

Les dépenses prévisionnelles en 2024 sont constantes par rapport à 2023 sur ce chapitre :

- * Aucune augmentation des indemnités n'est prévue à ce jour.
- * Les paiements pour service environnementaux seront versés aux agriculteurs dans les mêmes ordres de grandeur qu'en 2023 (60k €).

2) Recettes :



Recettes	BP 2023		ROB 2024		
	BP 2023	Part en %	BP 2024	Part en %	Croissance en %
Communes	143 400	5.5	143 400	5	0
Agglomération Provence Verte	40 000	2	40 000	1	0
Agglomération Sud Sainte-Baume	40 000	2	40 000	1	0
Vallée du Gapeau	10 000	0,4	10 000	0	0
Département des Bouches-du-Rhône	250 000	10	250 000	9	0
Département du Var	105 000	4	105 000	4	0
Région Sud-PACA	450 000	17	450 000	17	0
Total Cotisations statutaires	1 038 400	40	1 038 400	39	0
Subvention Fonctionnement	1 102 918	42	1 137 812	43	3
Excédent fonctionnement	462 895	18	492 922	18	6
Quote part investissement	1 867	0,1	1 867	0,1	0
Recettes fonctionnement hors cotisations	1 567 679	60	1 632 600	61	4
TOTAL recettes fonctionnement	2 606 079	86	2 671 000	76	2

Les cotisations statutaires, fixées dans les statuts du PNR, n'ont pas évolué et représentent 39% des recettes de fonctionnement contre 40% en 2023 et 42% en 2022.

Les subventions spécifiques sont en hausse de 3% et représentent 43% des recettes de fonctionnement. Ces recettes participent à la mise en œuvre des actions mais elles ne couvrent que très rarement la totalité des dépenses. Le Parc est donc en situation de devoir participer au financement des actions.

Le compte administratif 2023 affiche par ailleurs un excédent de 492 922€ sur la section de fonctionnement.

Il est important de souligner que le syndicat mixte constitue depuis sa création en 2012 un fonds de roulement afin d'avoir la trésorerie nécessaire pour assumer ses engagements. En effet, on constate que :

- * Les cotisations statutaires peuvent n'arriver sur le compte du Parc qu'au mois de Juin voire au cours du 2nd semestre ;
- * L'Europe et l'Etat ont un retard de paiement important sur Natura 2000 (2 ans de salaires non payés à ce jour en plus des actions) ;
- * Il n'y a pas d'avance automatique sur les dossiers européens et pour certains autres financeurs ;
- * Le paiement du solde des dossiers peut parfois aller jusqu'à 2 ans après l'exécution du projet.

Par ailleurs, cela permettra de commencer à constituer une capacité d'investissement pour la future maison du Parc. Il est donc fondamental pour le Parc d'avoir une capacité de trésorerie et d'investissement substantielle.

II) Section d'investissement

1) Dépenses

Dépenses d'investissement	BP 2023		ROB 2024		
	BP 2023	Part en %	BP 2024	Part en %	Croissance en %
Reprise subvention	1 867	0	1 867	0	0
Investissements actions	259 298	61	394 000	47	52
Autres investissements	38 000	9	141 251	17	272
RAR n-1 dépenses	17 007	4	112 958	13	564
Besoin de financement	105 903	25	188 674	22	78
Total Dépenses Investissement	422 075	14	838 750	24	99

Les dépenses prévisionnelles d'investissement en 2024 sont en nette augmentation pour atteindre pratiquement le double du montant prévisionnel de 2023.

En effet, s'agissant des dépenses dans le cadre des actions ces montants intègrent :

- * Les restes à réaliser de 2023 pour les travaux de sécurisation du mur de soutènement de la Grotte Sainte-Marie-Madeleine pour 9 600 € ;
- * En nouvelles inscriptions pour 2024, les dépenses liées à l'aménagement des Gorges du Caramy pour 290k €.

S'agissant des dépenses hors actions sont notamment intégrés à ces propositions budgétaires :

- * L'achat de 2 véhicules pour 50 000 € ;
- * L'achèvement des travaux et divers achats liés à l'aménagement de l'extension des locaux effectuée en 2023 pour 20 000 €.

2) Recettes

Recettes d'investissement	BP 2023		ROB 2024		
	BP 2023	Part en %	BP 2024	Part en %	Croissance en %
RAR n-1 recettes	134 232	32	310 588	37	131
Subvention Investissement	184 696	44	440 000	52	138
Dotation amortissements	82 000	19	80 000	10	-2
FCTVA	21 147	5	8 162	1	-61
TOTAL Recettes Investissement	422 075	14	838 750	24	99

Le compte administratif 2023 affiche une section d'investissement équilibrée grâce aux Restes à Réaliser en recettes pour 310 588 € qui viennent combler le besoin de financement de 188 674 € et

les RAR en dépenses de 112 958 € de 2023. Les recettes prévisionnelles sont en augmentation car liées aux travaux évoqués en dépenses d'investissement et subventionnés.

Ces prévisions permettent d'anticiper qu'aucun virement de la section de fonctionnement ne sera nécessaire en 2024.

ORIENTATIONS 2024

I) Orientations générales

- * Mettre en œuvre les actions prioritaires de la Charte du Parc et notamment celles présentées dans le Plan d'action 2024 ;
- * Effectuer l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc qui devrait se terminer début 2025 avec un accompagnement externalisé pour une partie ;
- * Poursuivre et finaliser, avec les services de l'Etat, la procédure locale de classement de site du Massif de la Sainte-Baume avec la réalisation de l'enquête publique prévue en 2024 ;
- * Finaliser la rédaction du cahier territorial, avec le GREG et le conseil scientifique, sur les impacts des changements climatiques et les actions du Parc en matière d'atténuation et d'adaptation ;
- * Poursuivre la réflexion et les études de scénarios sur la maison du Parc à Plan d'Aups Sainte-Baume ;
- * Fédérer les élus, les partenaires et favoriser la connaissance du Parc auprès du grand public en organisant une Fête de Parc sur la thématique de l'eau ;
- * Continuer à développer la mutualisation au niveau du réseau des Parcs (tourisme, SIG, agriculture...);
- * Assurer la mobilisation du conseil scientifique et continuer à accompagner le conseil de Parc ;
- * Poursuivre les travaux de réorganisation, de sécurisation et d'optimisation du fonctionnement administratif du Parc pour garantir un accompagnement efficace des actions engagées ;
- * Poursuivre l'ancrage du PNR dans le paysage institutionnel et territorial.

II) Orientations de l'action du Parc

Les orientations de l'action du Parc s'axent principalement autour :

1) Des actions récurrentes

- * Accompagnement des communes et acteurs dans la protection du socle agricole, naturel et paysager (avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagements) ;
- * Permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants 2024 ;
- * Ecogardes et Garde régionale forestière 2024 ;
- * Maîtrise de la circulation motorisée 2024 ;
- * Mise en œuvre / actions étude ressource stratégique en eau ;
- * Paiement pour services environnementaux ;
- * Animation Natura 2000 ;
- * Charte des manifestations sportives écoresponsables ;
- * Sensibilisation et éducation du grand public et des scolaires à l'environnement et au territoire.

2) Des actions en cours

- * Etude sur le foncier dérisqué en lien avec l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- * Amélioration des pratiques agro-écologiques et développement de la marque Valeur Parc (projet leader) ;
- * Finaliser les aménagements en lien avec le GR Tour de Pays ;
- * Poursuivre le projet de plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site de l'Hostellerie et de ses abords suite à la validation de l'avant-projet en comité de pilotage ;
- * Animer et finaliser les démarches d'atlas de la biodiversité communale en cours ;
- * Finalisation de l'étude Maison du Parc avec 2 nouveaux scénarios à envisager ;
- * Etude ADNe et suivi environnemental de l'écrevisse à pattes blanches ;
- * Etude génétique sur le régime alimentaire du loup et travail sur l'amélioration de son acceptabilité ;
- * Gestion APPB Morières-La Tourne et concertation pour la création d'un APPB Aigle de Bonelli ;
- * Stratégie d'actions en faveur des papillons (PNA Papillons) ;
- * Inventaire des insectes saproxyliques de zones nodales de la trame forestière intermassifs ;
- * Elaboration de fiches techniques et pédagogiques architecture et aménagement / valorisation des recommandations pour les extensions pavillonnaires de moindre qualité ;
- * PAEC : animation et déploiement ;
- * Aménagement et restauration des Gorges du Caramy ;
- * Etude fréquentation du plateau de Plan d'Aups Sainte-Baume ;
- * Dispositif « A l'école du Parc » ;
- * Elaboration d'un cahier territorial d'adaptation au changement climatique.

3) *De nouvelles actions à lancer*

- * Fête de Parc prévue en juin à Belgentier dans l'ENS du Parc Peyresc ;
- * Etude de faisabilité et de préprogrammation de réouverture du musée de la glace ;
- * Restauration du chemin des Roys - étude préalable maîtrise d'œuvre ;
- * Résidence d'artiste TERRE DE LEGENDE ;
- * Dispositif Digimood avec le CRT pour la gestion de la fréquentation aux sources de l'Huveaune ;
- * Elaboration d'une synthèse du manuel paysager et environnemental de la gestion forestière ;
- * Plan de lutte contre les pollutions souterraines dans le cadre de "zéro déchet plastique en Méditerranée" ;
- * Délimitation de l'aire d'alimentation de captages prioritaires ;
- * Guide de curiosité géologique ;
- * Voyage d'étude et de compréhension : politique de gestion de la problématique du Loup.